

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 novembre 2022

N° 2022-717

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18 $\mathrm{h}27$ le 24 novembre

M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre

M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESOUIERE à partir de 17h55 le 24

Mille Claudine BICHET à M. Maxime GRESQUIERE à pauli de 17135 le 24 novembre

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25

novembre M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25

novembre Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre

Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25

novembre M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre

Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre

Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24

novembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre

mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre

Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOULET à partir de 17h39 le 24 novembre M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16H15 le 25 novembre

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre

M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h46 le 24 novembre

M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24

Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre

M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre

M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre

Mme Anne Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le

Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre

M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24

novembre

M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre

Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre

Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à

partir de 16h10 le 25 novembre Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET iusqu'à 15h43 le 24 novembre

Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre

M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre

M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre

M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24

M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre

M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre

M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24

Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre

Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre

Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre

Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPAR à partir de 18h30 le 24 novembre

M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	N° 2022-717

Appel à Projets 'Emploi et Quartier ' - Plan pauvreté 2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Environ 70 000 personnes vivent dans un « Quartier prioritaire » politique de la ville (QPV) de la Métropole Bordelaise et presque autant en « Quartiers de veille active » (QVA), c'est donc plus de 120000 personnes qui connaissent de lourdes difficultés socio-économiques.

Pour mémoire, avant la crise sanitaire, 42% des foyers étaient sous le seuil des « bas revenus » (contre 14 % en moyenne sur le territoire métropolitain), le poids de l'emploi précaire y est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la métropole et le chômage environ 2,5 fois plus important.

L'importance de l'emploi précaire, le plus faible niveau de qualification de la population active ainsi que les récentes règles d'indemnisation du chômage ne laissent rien présager de positif face à la crise socio-économique en cours.

Bordeaux Métropole, lors du Bureau métropolitain du 28 mai 2020, avait déjà décidé la mise en place d'un « plan de relance » des quartiers, comprenant un appel à projets exceptionnel emploi, des aides aux entreprises sans salariés (prêts et subventions, des soutiens financiers aux acteurs de la politique de la ville en difficultés et une aide à la recherche de locaux mutualisées).

Dans la continuité de ce plan, il a été proposé de poursuivre l'Appel à Projets « emploi et quartiers ». Celui-ci mobilise donc des fonds du dispositif national « plan pauvreté » ainsi que des crédits « Politique de la ville » de Bordeaux Métropole à parité et pour un montant total de 400 000 €.

1 - Un appel adapté pour accompagner les publics les plus fragilisés

Les premières conclusions de l'évaluation du contrat de ville ont conduit à faire évoluer cet appel à projets en le centrant sur la question de l'emploi des femmes, de la lutte contre les discriminations dans l'emploi et de l'appui aux demandeurs d'emploi longue durée.

Cet appel à projets était ouvert à des projets portés notamment par des structures d'insertion par l'activité économique, des associations, des Opérateurs de Compétences (OPCO), des Groupements employeurs (fiscalisés ou non), des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), des entreprises adaptées, des missions locales et des Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), villes...

La sélection des dossiers a été effectuée par les services de la Métropole, les services de la Politique de la ville et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et soumise aux communes.

2 - Les dossiers

31 dossiers ont été déposés et instruits, représentant un montant total de 4 672 221 € de projets et 1 102 504,00€ de demande de subventions.

C'est ainsi qu'il est proposé de retenir 18 dossiers pour un montant total de 400 000 € permettant au total de faire bénéficier environ 1 178 personnes des quartiers de la Métropole. (Annexe 1 tableau des projets sélectionnés).

3 – finalisation de l'Appel à Projets politique de la ville de juillet 2022

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2022/427 du 7 juillet 2022 relative à l'appel à projets 2022 du contrat de ville, 7 dossiers (déposés par 6 porteurs de projets) complètent la programmation 2022 pour un montant de **17 000 €.**

Porteurs de projets	Projets	Montant
ZEKI	FLE Apprentissage des savoirs de base	2500 €
Cocktail C	Taman à l'école des elfes - sensibilisation et prévention du harcèlement scolaire	1000 €
AFL bastide	emploi égalité durabilité : les freins relatifs au langage et à l'illettrisme :	1500 €
Vrac	une offre de qualité accessible : les groupements d'achat	2000 €
Vrac	promouvoir une alimentation saine et de qualité : animations de rue	2000 €
La case	Poppy - Réduction des risques et des dommages liés à la pratique prostitutionnelle : accès aux droits et aux soins ; accompagnement pluridisciplinaire pour les personnes qui se prostituent	4000 €
Maison des femmes	Accueil spécifique pour la lutte contre les violences faites aux femmes	4000 €

Les subventions accordées feront l'objet de conventions qui seront annexées à la présente délibération si leur montant est supérieur à 23 000 €. Ces conventions préciseront les modalités de versement des subventions.

Pour les autres organismes, les versements s'effectueront sous forme de paiement unique conformément au Règlement Général d'Intervention (RGI) du 29 mai 2015 visé ci-après.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole.

VU la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015- 2020,

VU la délibération n°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du Contrat de ville métropolitain,

VU la délibération n° 2022/427 du 7 juillet 2022 relative à la Programmation 2022 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville, portant prolongation du Contrat de ville pour l'année 2023,

VU la délibération n°2020/455 du 27 novembre 2020 Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2021/690 Avenant n°1 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du Plan de relance et confirme ainsi son action en matière de relance économique,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de l'appel à projets exceptionnel aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint, pour un montant de 400 000€ et pour un montant de 17 000 € pour le complément à l'appel à projet 2022 du contrat de ville,

<u>Article 2</u>: de les imputer aux crédits prévus au budget principal 2020 – chapitre 65 – article 65748 – fonction 52 pour les associations et sur l'article 657341 pour les subventions aux communes,

<u>Article 3 :</u> d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU